

Francilienne

Les cahiers d'acteurs DU DÉBAT PUBLIC



> Ville de Saint-Germain-en-Laye

> PROLONGER LA FRANCILIENNE, PROTÉGER LA FORÊT

> Une décision qui ne peut plus attendre

Sous-préfecture des Yvelines, Saint-Germain-en-Laye compte 42 000 habitants. Près des 3/4 de son territoire sont occupés par la forêt domaniale de Saint-Germain, classée zone naturelle inconstructible au schéma directeur de la région Ile-de-France et au PLU de la Ville. Desservie par trois gares (RER A et SNCF, ligne de Grande Ceinture Ouest), celle-ci est traversée par trois axes routiers très importants : l'A14 (en partie enterrée sous la forêt), la RN 13 et la RN184, particulièrement accidentogènes. Sa population ne peut plus accepter que la RN184 qui la traverse, demeure, par manque de décision politique, le substitut à une Francilienne annoncée depuis 40 ans.

Cela fait quarante ans que Saint-Germain-en-Laye et les communes de la boucle de la Seine attendent le prolongement de la « Francilienne » (A104) !

A de nombreuses reprises, les habitants de notre ville se sont exprimés pour réclamer la tranquillité, la qualité de vie qu'ils avaient encore il y a quelques années, lorsque la RN 184 ne servait pas de substitut à cette « Francilienne » trop longtemps remise dans le carton des projets.

Dès 2001, des associations de riverains, d'entrepreneurs, de défenseurs de l'environnement se sont constituées en groupement pour joindre leurs voix aux élus locaux et obtenir, enfin, la réouverture du dossier.

Depuis, des milliers de signatures ont été recueillies, provenant d'usagers de la RN 184 en 2002, d'habitants de Saint-Germain et des villes voisines lors de la consultation sur l'aménagement de la RN 13, en octobre 2003, et lors de la concertation sur celui de la RN 184, en janvier 2006, toutes favorables au prolongement et au bouclage de la Francilienne.

Si les Saintgermanoises et les habitants de la boucle

de Saint-Germain sont résolument pour la réalisation du tronçon manquant de la Francilienne, ils sont à nouveau unanimes à exiger qu'elle préserve intégralement la forêt domaniale comme ils l'ont exprimé très massivement (près de 5000 signatures à ce jour) auprès de la mairie depuis le début de la concertation.

Fort de l'ensemble de ces éléments et après étude attentive du dossier soumis à concertation, la municipalité de Saint-Germain s'est prononcée à l'unanimité, avec quatre abstentions, lors du conseil municipal du 11 avril 2006, en faveur de la réalisation au plus vite de l'A104 entre Méry-sur-Oise et Orgeval selon le tracé rouge et de l'engagement d'études complémentaires pour le bouclage complet.

J'attends des pouvoirs publics qu'ils ne retardent plus une décision devenue indispensable en faveur de ce tracé ; l'heure est venue pour chacun de prendre ses responsabilités.

Emmanuel Lamy

Maire de Saint-Germain-en-Laye

> CONTACT

Ville de Saint-Germain-en-Laye

Hôtel de Ville • 16, rue de Pontoise 78110 Saint-Germain-en-Laye

Tél. : 01 30 87 20 00 • Fax : 01 30 87 20 13

www.saintgermainenlaye.fr

Depuis la création des villes nouvelles de la région parisienne, décidée en 1965 et leur liaison par voie routière rapide, la Francilienne a été réalisée sur près des deux tiers de sa longueur. Comme pour l'A 86 qui a accusé un retard important à l'Ouest de Paris, son absence pèse de plus en plus sur les populations de l'ensemble de la Grande Couronne et tout particulièrement sur celles des communes situées dans le fuseau manquant dont Saint-Germain-en-Laye fait partie.

Les déplacements entre villes voisines sont devenus problématiques du fait de la saturation fréquente du réseau routier existant, et les riverains des principaux axes supportent quotidiennement des nuisances qui empirent de jour en jour et auxquelles le seul remède que l'on puisse envisager aujourd'hui est le prolongement de la Francilienne (A 104).

Malgré les oppositions d'intérêts privés, le tracé historique entre Méry-sur-Oise et Orgeval apparaît plus que jamais incontournable ; il est le seul qui assurera le développement économique de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise et de Poissy et des activités économiques locales, notamment automobiles, dans de bonnes conditions ; mais un vrai bouclage impliquera de prolonger l'A104 jusqu'à Saint-Quentin-en-Yvelines

En l'absence d'alternative crédible en matière de transports collectifs aux besoins de déplacements individuels, qui ne cessent de croître malgré la crise de l'énergie, une vaste majorité s'est dégagée en vue du prolongement le plus rapide possible de cette autoroute, alors que notre réseau routier est au bord de l'asphyxie aux heures de pointe.



Si rien n'était fait, la multiplication des bouchons dans le nord-ouest des Yvelines, en particulier au carrefour du Bel-Air où se « boucle » *de facto* la Francilienne à Saint-Germain-en-Laye, augmenterait la pollution, découragerait les activités économiques et pèserait lourdement sur l'emploi. ■

> 1. Face à l'urgence d'une solution, le débat public a montré que dans un contexte de pénurie financière forte, le tracé rouge reste le meilleur

Globalement le plus efficace et accepté dans le Val-d'Oise (Section N1), le tracé rouge bénéficie des réserves foncières déjà constituées pour son tracé, notamment au sud de Conflans-Sainte-Honorine jusqu'à Poissy (section S1).

En matière de nuisance en proximité du milieu urbain (sections C1 et S1), les aménagements

présentés par le maître d'ouvrage lors de la réunion du 19 juin constituent des solutions satisfaisantes ; en tout état de cause, la pollution générée par les véhicules circulant au ralenti, si rien n'est fait, serait à terme bien plus dangereuse que celle qui pourrait résulter de l'autoroute où les véhicules circulent mieux, grâce aux protections prévues.

La plaine « d'Achères », à Saint-Germain-en-Laye : une zone classée en ZNIEFF ouverte à l'agriculture et aux prairies naturelles

...ne, protéger la forêt



Cette photo de l'A14 (ici entre Le Mesnil-le-Roi et Le Pecq) nous présente une intégration réussie d'un pont autoroutier au dessus de la Seine.

> 2. Existe-il une alternative au tracé rouge ?



L'étang du Corra, à Saint-Germain-en-Laye : un espace naturel destiné à accueillir des équipements sportifs.

Reporter l'A104 vers l'est, c'est s'écarter des objectifs du maître d'ouvrage et porter une grave atteinte au patrimoine naturel du Val-d'Oise et surtout des Yvelines.

Les tracés «bleu» (ou le «blanc» qu'on a vu apparaître en fin de débat et dont l'improvisation est patente), détruiraient la «plaine d'Achères» à Saint-Germain-en-Laye et défigureraient la forêt. Classé en zone naturelle d'intérêt

écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), le vaste espace public constitué par cette plaine, ouvert à l'agriculture et aux prairies naturelles, doit être défendu au même titre que la forêt de Saint-Germain-en-Laye, qu'il sépare de la Seine. Ces tracés amputerait la ferme de Garenne et la base de loisirs de l'Etang du Corra et passeraient au beau milieu des maisons de la cité de Garenne.

Cet espace naturel a vocation à accueillir des projets sportifs et de loisirs. Conformément au Plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Germain-en-Laye, les emprises du Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) seront progressivement remplacées par des zones d'activité dédié à la recherche sur l'eau et l'environnement.

La forêt de Saint-Germain-en-Laye est un massif péri-urbain très fragile, fréquenté chaque année par

trois millions de personnes ; tout nouveau fractionnement menacerait son intégrité et risquerait de la faire dépérir : nous ne voulons ni d'un « bois de Saint-Germain » ni d'un « parc forestier de Saint-Germain » ; des tracés en lisière, comme le bleu ou le blanc, auraient en plus pour effet d'amputer le massif, déjà amoindri, en isolant certaines des parties limitrophes de l'urbanisation.

Enfin, le tracé noir est caricatural, puisqu'il reproduirait, avec cinquante ans de retard, la balafre de la forêt de Marly par l'A13, dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye ! La défense absolue de notre forêt a d'ailleurs mobilisé toutes les forces politiques et sociales de la boucle et un classement en forêt de protection est prévu par Monsieur le préfet des Yvelines.

Le cas échéant, seul un franchissement limité de la Seine, qui ne porte pas atteinte aux milieux naturels, serait envisageable

> 3. Du bon usage des tunnels

Sachons tirer les leçons de l'histoire : malgré une très forte mobilisation, l'A14 n'a pas été enfouie sous la forêt sur plus de 2,5 kilomètres ! Compte tenu du coût très élevé de l'enfouissement, il n'est pas raisonnable d'imaginer que l'Etat pourra financer, avec des finances publiques dégradées, une distance beaucoup plus grande pour l'A104.

Il faut donc mettre l'autoroute en tunnel, là où c'est le plus utile.

Depuis la catastrophe du tunnel du Mont-Blanc, on sait qu'un tunnel fera désormais des dégâts en forêt avec des issues de secours tous les 200 mètres. Et un échangeur, compte tenu de la longueur des rampes qu'il faudrait aménager sous dalle, ferait perdre une quinzaine d'hectares...

C'est donc en proximité du milieu urbain, là où les distances sont plus courtes, le besoin de protection le plus ressenti par la population et les solutions techniques les plus efficaces, qu'il faut localiser les sections enfouies, ou sous dalle, de l'autoroute.



La forêt de Saint-Germain-en-Laye : classée zone naturelle inconstructible au schéma directeur de la région Ile-de-France et au PLU de la ville

> Conclusion

Les espaces naturels de la rive gauche de la Seine, plaine dite « d'Achères à Saint-Germain » et massif forestier de Saint-Germain-en-Laye, sont un patrimoine commun qu'il faut préserver pour nos enfants.

L'A104 doit être prolongée comme prévu depuis l'origine entre Méry-sur-Oise et Orgeval ; sur une grande partie du parcours, son emprise est déjà visible sur le terrain.

Seul ce tracé « rouge » est aujourd'hui crédible et réalisable rapidement ; ne pas l'admettre et défendre des tracés de substitution non aboutis, c'est retarder encore de plusieurs di-

zaines d'années cette réalisation.

Ce que les Saintgermanoises n'acceptent pas chez eux, ils ne le veulent évidemment pas pour les autres ; le destin des humains est inséparable de celui du milieu naturel. C'est pourquoi la Ville de Saint-Germain-en-Laye demande que le tracé rouge soit amélioré – les solutions existent déjà – là où c'est nécessaire.

Ce prolongement doit s'accompagner d'un effort accru en faveur des transports collectifs, sous-développés dans notre région, avec notamment l'extension au nord et au sud de la voie ferrée de Grande Ceinture.